

Fanny Lhermitte
Caserne Campana
05600 Mont-Dauphin

A l'attention de Mr Le commissaire
Enquêteur
Mairie d'Eygliers
Immeuble Blanches
05600 EYGLIERS

Eygliers, le 16 octobre 2018

Monsieur,

Dans le cadre de notre projet de construction d'habitation sur la parcelle ZC 222, nous souhaitons apporter à votre connaissance la problématique suivante (exposée au commissaire enquêteur le 12.10.2018 en mairie d'Eygliers) ;

La demande de PA 005 05217H0002 pour un lotissement de deux habitations a été acceptée par les services de l'état, et les travaux ont débuté. L'implantation des deux constructions, objet de ce permis d'aménager, sur les parcelles ZC 222 et C 1279 se trouvent sur limites mitoyennes, étant donné les contraintes du site.

Préalablement au PA, un permis de construire avait été accepté et est toujours en cours de validité (Cf. PC 00505216H0013), dont l'implantation de la construction se trouve également en limite mitoyenne. La parcelle C1279 (Lot 1 du PA) étant en cours de compromis de vente, une nouvelle demande de permis de construire a été déposée (Cf. PC00505218H0008) par le futur acquéreur.

Courant novembre, la demande de permis de construire pour le lot 2 sera déposée, reprenant la configuration d'implantation du permis d'aménager.

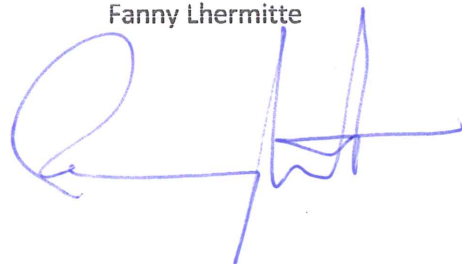
Les deux toitures des Lot 1 et 2 font l'objet d'un projet futur de deux d'installations photovoltaïques en cours avec la centrale villageoise Energuill étant donné leurs caractéristiques ainsi que leurs expositions solaires favorables.

Le projet de modification de PLU, envisage pour l'actuel secteur nommé Ua2, une transformation en zone nommée « Ub » dans laquelle l'implantation en limite mitoyenne est impossible.

Vu les différents éléments énoncés plus haut, dans quelle mesure le projet de modification future du PLU prendra en compte notre projet et les différentes autorisations d'urbanisme en cours sans lui porter préjudice ?

Vous souhaitant bonne réception, et restant dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

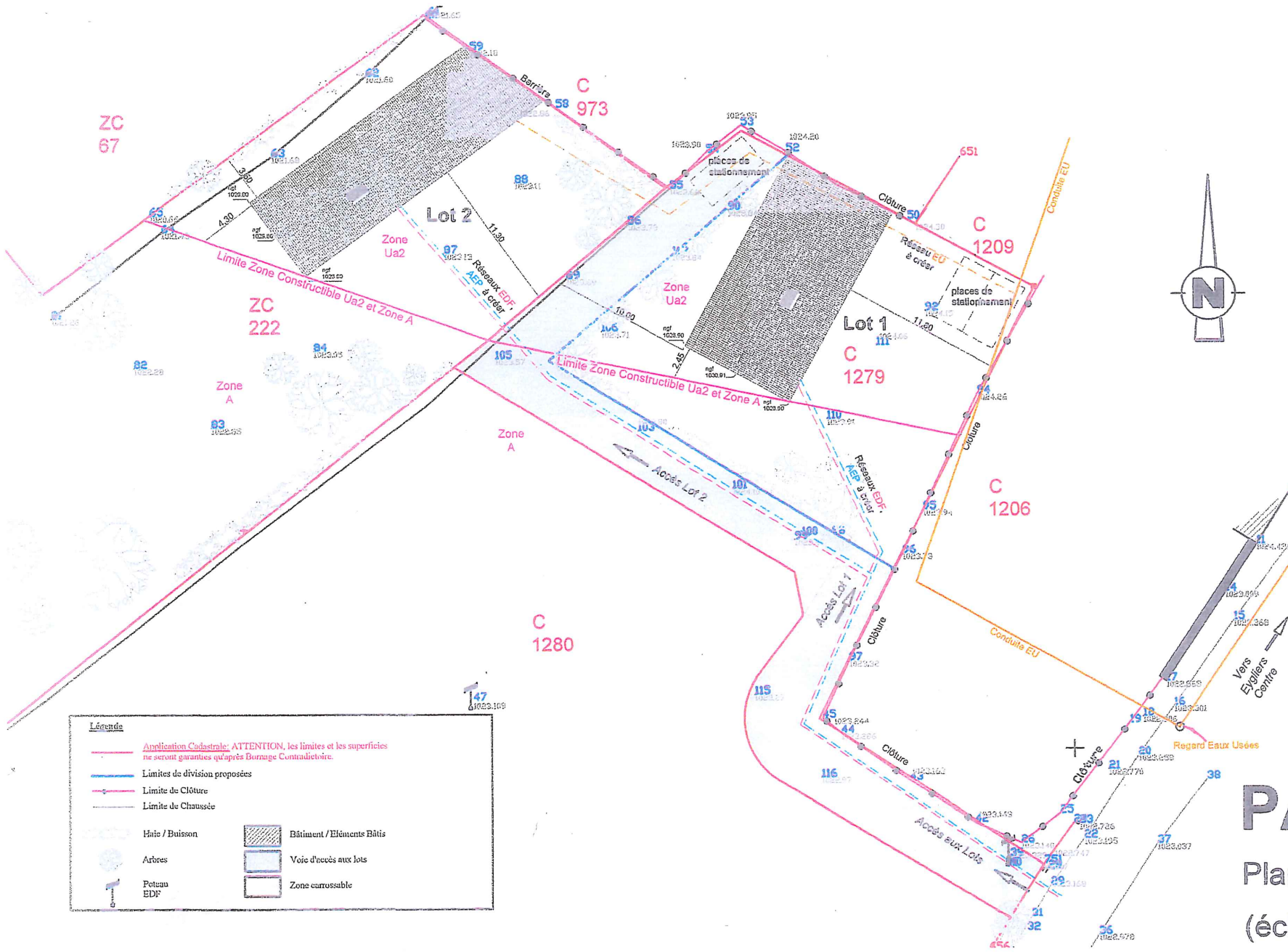
Fanny Lhermitte



Pièces jointes :

- PA 005 05217H0002 (Pièce PA 4), plan projet

Reçu le
30 NOV. 2017
Mairie d'Eyglies



Légende

	Application Cadastre; ATTENTION, les limites et les superficies ne seront garanties qu'après Bornage Contradictoire.
	Limites de division proposées
	Limite de Clôture
	Limite de Chaussée
	Haie / Buisson
	Bâtiment / Éléments Bâti
	Arbres
	Voie d'accès aux lots
	Poteau EDP
	Zone carrossable

PA 4
Plan projet
(échelle 1/400e)